

PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : *EN/NL 472/14*

Nos réf. : 2014 - 000966

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE

emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le **24 AVR. 2014**

Le Préfet de l'Hérault,

à

Madame la Directrice de la Direction
Départementale des Territoires et de la Mer de
l'Hérault

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Hérault

Délégation à la Mer et au Littoral

Unité Cultures Marines et Littoral

4 rue Hoche - BP 472

34207 SETE Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Schéma des structures des exploitations de cultures marines de l'Hérault (34)

Par courrier reçu le **22/01/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le schéma des structures des exploitations de cultures marines de l'Hérault.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 3 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND
Frédéric DENTAND